Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261116-2026_220_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	**Rénovation énergétique du boulodrome municipal – Lot n°3B : Charpente-couverture-bardage-étanchéité / *Entreprise GIROD MORRETI / Avenant n°01 (1.1)***
Service :	*Pôle opérationnel (SM - ST)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la décision n°2026_016_DEC en date du 30/01/2026 attribuant le marché de rénovation du boulodrome municipal – Lot n°3B : Charpente-couverture-bardage-étanchéité à l'entreprise GIROD MORETTI,

VU l'acte d'engagement signé le 27/01/2026 et notifié à l'entreprise GIROD MORETTI le 03/02/2026,

VU le budget 2026,

VU le projet d'avenant n°01,

Considérant qu'en cours de réalisation des travaux, il apparait nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires ayant pour objet le prolongement des bandeaux métalliques autour du toit terrasse,

Considérant qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer ces travaux d'un montant de 2 112.32 € HT,

DÉCIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n°01 au marché de rénovation énergétique du boulodrome municipal – Lot n°3B : Charpente-couverture-bardage-étanchéité pour un montant total de 2 112.32 € HT, soit une augmentation de 1.41 % du montant initial du marché.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 novembre 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 novembre 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 novembre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)